

PORT-ROYAL EN 1650

Au moment où Québec s'apprête à célébrer avec éclat son troisième centenaire, il n'est pas sans intérêt de rappeler le souvenir de cette autre cité qui fut son aînée, qui eut ses gloires aussi, et qui peut se réclamer du même fondateur.

Les premières années de Port-Royal sont assez connues, grâce aux récits de Champlain, de Lescarbot et du Père Biard. La période qui suivit le traité de Bréda est également fort documentée. Mais il règne entre ces deux époques une certaine obscurité que des recherches récentes tendent à faire disparaître. Les résultats acquis jusqu'à ce jour nous autorisent à attendre de l'histoire future une page de plus à la gloire de l'Acadie française, et nous permettent de reconstituer déjà dans ses traits principaux la physionomie de Port-Royal au milieu du XVII^e siècle.

A l'extrémité de la baie vraiment royale explorée par Champlain en 1604, près de l'embouchure de la rivière de l'Esquille, s'élève la modeste habitation qui est le centre de la colonie française en Acadie. Cinquante familles sédentaires s'y livrent aux travaux paisibles de la culture. Quelques-unes sont les restes de la colonie de Poutrincourt, d'autres se sont établies à l'arrivée du commandeur de Razilly ; la plupart ont été amenées, il y a environ dix ans, par Charles de Menou, seigneur d'Aunay, gouverneur de l'Acadie.

Ces colons cultivent des terres de cent arpents qui leur donnent en abondance légumes et céréales, ainsi que de bons pâturages pour les animaux de ferme. Ils en jouissent sans autres redevances qu'une rente de un ou deux sols par arpent, et l'engagement de faire moudre le grain au moulin du seigneur moyennant une taxe proportionnelle. D'Aunay fait cultiver pour son propre compte deux grosses fermes qu'il améliore constamment. Il travaille autant que le dernier de ses censitaires. Trois jours